



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU 17/05/13

Rédaction Ch. Tastet

Ordre du jour :

- Validation des PV des CS du 08 et 22 mars 2013
- Contrat quinquennal, volet recherche : valorisation et partenariat avec le monde socio économique – Interactions recherche/formation
- Proposition de révision de la procédure Eméritat
- Proposition relative à la procédure sur la composition de jury de thèse
- Demande de subventions Région
- Avis sur l'engagement de l'établissement concernant la construction du Hall CISIT

1^{er} point : Validation des PV des CS du 08 et 22 mars 2013

Les procès verbaux sont adoptés à l'unanimité (PV prochainement mis en ligne sur le site Lille1).

2^{ème} point : Contrat quinquennal, volet recherche

Deux diaporamas sont présentés sur la « valorisation de la recherche » et « l'accompagnement de la recherche – Dimension internationale – Valorisation et partenariat – Interaction avec la formation).

Concernant la valorisation de la recherche, différents indicateurs sont présentés. Ces derniers seront incrémentés par des données plus fines à l'avenir. Ainsi :

- les contrats de recherche en gestion à Lille 1 ou au CNRS (hors ANR, ARCIR, Interreg et Feder) sont passés de 8,7M€ en 2009 à 15,3M€ en 2012 (progression des contrats publics de 5,9M€ à 11,9M€ sur la période) ;
- 167 contrats en 2009, 177 en 2012 (dont 4 contrats de plus de 500 k€). L'essentiel des contrats concerne des sommes comprises entre 10 et 99 k€ (il y en a 104 en 2012 contre 91 en 2009) ;
- En 2009 : 4 377 552 euros en gestion CNRS et 4 364 737 euros en gestion Lille1 (chiffres hors ANR, ARCIR, Interreg et Feder). En 2012 : 7 876 852 euros en gestion CNRS et 7 462 453 euros en gestion Lille1 (chiffres hors ANR, ARCIR, Interreg et Feder) ;
- La répartition des montants par financeur et gestionnaire (Lille1 ou CNRS) en 2012 met en évidence :
 - o Un financement essentiellement assuré par le ministère et les établissements publics (1,1M€ gestion Lille1 + 2,7M€ gestion CNRS). Ensemble en progression par rapport à 2009,
 - o Un financement par les entreprises de 1,9M€ (gestion Lille1) + 0,5m€ (gestion CNRS),
 - o Un financement en progression des collectivités : 169 418€ gestion Lille1 + 1,4M€ gestion CNRS,
 - o Viennent ensuite : Ass + ADEME puis OSEO puis PME.
- Hors ANR, ARCIR, INTERREG et FEDER, le nombre total de contrats de recherche en 2012 (gestion Lille1 + CNRS) par type de financement (public-privé) s'élève à :

- 10 secteur SHS
- 38 secteur biologie (contre 28 en 2009)
- 47 secteur STIC (69 en 2009)
- 16 institut Chevreul (12 en 2009)
- 5 secteur physique (5 en 2009)
- 32 secteur IREPSE (27 en 2009)
- 4 secteur mathématiques (1 en 2009)
- 15 secteur mécanique (18 en 2009)
- Tous secteurs confondus entre 2009 et 2012, 104 projets ont été déposés (données Lille1) : 17 Interreg + 83 FP7 + 4 EUREKA. Sur la période 2008-2012, 20 ont été acceptés : 13 Interreg + 12 FP8 + 4 EUREKA + 1 ERANET.
- Brevets : 80 familles de brevets. Frais de dépôt et maintien – SAIC : 202 000€ en 2009 / 250 000€ en 2012. Redevances perçues : 45 300€ en 2009 / 12 000€ en 2012 (+ 1 600 000€ de cash exceptionnel valorisation avec SANOFI) ;
- Activité de Cre'Innov :
 - 12 projets étudiés en 2009, 11 en 2012,
 - 11 projets accueillis en 2009, 4 en 2012,
 - 1 entreprise créée en 2009, 1 en 2012,
- Production scientifique (source Observatoire des Sciences et Techniques) : 2009 : 1482 publications (toutes disciplines sauf secteur SHS) contre 1392 en 2012 ;

Concernant le second diaporama, il synthétise les propositions du groupe de travail «recherche » dans le cadre de la préparation du projet d'établissement du prochain contrat quinquennal. De manière synthétique, le document de travail présente les principales réflexions. Elles ont porté sur :

- la dimension internationale de la recherche. Les pistes :
 - Lille1 dans un réseau d'univ. européennes : promouvoir les projets Interreg, promouvoir les labos. Internationaux...
 - BQR/Initiation coopération internationale (pour initier des relations avec d'autres centres universitaires),
 - BQR coopération internationale bilatérale : quelles zones prioritaires ?
 - Politique de financement des thèses en co-tutelle dans des axes stratégiques ? (allocations spécifiques ou aides à la mobilité + coordination avec la région),
 - Politique de chaires internationales académiques et industrielles ? A t-on les moyens ? Quels partenariats ? Réflexions sur un package d'accueil qui pourrait inclure 3 ans / allocations de thèse + fonctionnement ?
 - Renforcement des fonctions support de la recherche : un ingénieur dédié dans chaque PFR ???
 - Invitations : des post-docs / des chercheurs : importance de la flexibilité,
- la valorisation et le partenariat avec le monde socio-économique. Les pistes :
 - veiller à une bonne interaction avec les structures existantes,
 - renforcer les dispositifs d'innovation et de création d'activités,
 - participer aux pôles de compétitivités, pars technologiques de la métropole,
 - renforcer les partenariats avec les entreprises régionales. Comment ? séminaires communs ? labos communs ? (ce ne sont que des pistes ici évoquées).
 - mutualiser les fonctions support avec celles des grands organismes de recherche et partenaires : pas évident car des modes de fonctionnement et des calendriers différents...
 - coopérer avec les collectivités : chaires académiques ?
- une recherche fortement en interaction avec la formation.
 - Implication et responsabilités dans 5 Ecoles Doctorales et le collège doctoral. Quel rôle pour l'ex-PRES ?
 - Synergie formation / recherche : rôle des futurs PFR,
 - Affirmation de la place du doctorat dans la recherche : installation des suivis des thèses + cadrage de l'encadrement (éviter les encadrements fantômes ou à répétition) + encourager la participation aux congrès et écoles d'été,
 - Internationalisation du doctorat (label européen + bourses de mobilité),
 - Bourses d'aides à la mobilité (combinaison avec la politique de la région). Mobilité sortante et entrante.
 - Soutien aux ED (déjà en place),

- Formation des doctorants : valorisation professionnelle du doctorat, entrepreneuriat, etc.
- Contrat doctoral : frais d'inscription (des disparités actuellement selon établissement etc.).

3^{ème} point : Proposition de révision de la procédure Eméritat (Professeurs)

Un groupe du CS (auquel j'ai participé) s'est chargé d'harmoniser les dossiers de demandes d'éméritat sous une forme informative et synthétique à destination des conseillers (pour qu'ils puissent statuer). Il est proposé que ces dossiers soient structurés de la façon suivante :

- 1/ l'exposé des motivations du demandeur (une page maximum),
 - 2/ la présentation du projet d'éméritat (deux pages maximum). Un éméritat pour quoi faire ? (rédaction d'ouvrages ; co-encadrement ou co-direction de thèse ; projet de recherche, mission d'expertise / rayonnement ; projet pédagogique ; etc.) ;
 - 3/ un CV (5 pages maximum) exposant :
 - les éléments de carrière (synthèse),
 - le nombre de thèses encadrées / co-encadrées,
 - le nombre d'articles scientifiques / d'ouvrages publiés (se limiter à un dénombrement et ne mentionner que les 5 à 10 productions scientifiques les plus significatives),
 - les activités en termes d'animation scientifique (direction de laboratoire, d'équipe) et de rayonnement (niveau national et international),
 - les responsabilités pédagogiques et administratives exercées,
 - la valorisation et/ou les interactions avec l'environnement socio-économique.
- L'éméritat serait accordé pour une période de deux ans.
- Dans le cas d'un renouvellement, un bilan d'activité sera demandé (une page).
- Toutes les demandes devront être accompagnées d'un avis circonstancié et motivé du directeur de laboratoire + directeur de composante (10^{aine} de lignes).

Vote : 21 POUR (unanimité)

4^{ème} point : Proposition relative à la procédure sur la composition de jury de thèse

Cette proposition a pour objet de « légaliser » une pratique ancienne et courante qui amenait le VP recherche à autoriser des collègues non-HDR, ou qui ne sont pas professeurs ou assimilés, à être membres rapporteurs de jurys de thèses. Pour information cela représente environ 150 thèses par an à Lille 1.

Rappel réglementaire et contextuel :

L'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale, dans son article 18, précise les conditions requises pour être rapporteur de jury de thèse, notamment au niveau du statut : HDR ou « appartenant à l'une des catégories visées à l'article 17 ».

L'article 17, relatif à la direction de thèse, comprend 2 catégories : celle des professeurs et assimilés mais aussi « d'autres personnalités, titulaires d'un doctorat, choisies en raison de leur compétence scientifique par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'école doctorale et après avis du conseil scientifique de l'établissement ».

C'est ce dernier point qui fait l'objet de la proposition auprès du Conseil Scientifique.

Le Vice-Président Recherche est régulièrement sollicité concernant des membres de jury rapporteurs qui ne sont pas professeurs ou assimilés, ni titulaires de l'HDR, ou issus de pays étrangers, et pour lesquels un arbitrage est nécessaire pour la constitution du jury. Ce type de demande se présentant «

au fil de l'eau », et la procédure de soutenance imposant des délais impératifs, il est difficilement envisageable de pouvoir traiter chaque demande par le biais Conseil Scientifique.

Il est proposé que le **Vice-Président Recherche soit mandaté par le Conseil Scientifique** afin de pouvoir statuer sur la nomination des rapporteurs concernés par la deuxième catégorie exposée dans l'article 17 de l'arrêté du 7 août 2006. **Cet arbitrage se fera en lien étroit avec chaque directeur d'école doctorale concernée.**

Vote : POUR (unanimité)

5^{ème} point : Demande de subventions Région

Cinq fiches à projets sont présentées au CS :

- projet « les systèmes sociétaux européens face à la mondialisation » - Labo. EQUIPPE
- projet CISIT Phase 6 – Labos. LML & IEMN
- projet CEMPI (Labex) – Labos. Paul Painlevé & PhLAM
- projet HERMES – Labo. LIFL
- projet REALCAT (Equipex) – Labo UCCS

Le montant global des subventions régionales demandées pour Lille 1 s'élève à 2 241 967 euros (ensemble des projets).

Vote : POUR (unanimité)

6^{ème} point : Avis sur l'engagement de l'établissement concernant la construction du Hall CISIT

Le conseil scientifique donne un avis favorable (vote à l'unanimité) sur l'engagement de l'établissement concernant la construction du Hall CISIT (sauf erreur de ma part cette opération est en lien avec la soufflerie LML + IEMN). Il est à noter que cet avis s'inscrit conformément au schéma d'aménagement du campus précédemment voté par le Conseil d'Administration du 27 mai 2011. Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 3,3 millions d'euros (FEDER : 1,5 millions, CPER : 1 million Région NPDC : 0,8 million).

Vote : POUR (unanimité)